

Délibérations du 04 décembre 2017

OBJET : Encaissement chèque SMACL – Arrêt maladie de Mr BEUVIGNON

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de la SMACL ASSURANCES d'un montant de 674.16 €, pour le remboursement des salaires de Mr BEUVIGNON suite à son arrêt maladie du 07/09/2017 au 29/09/2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque de la SMACL.

OBJET : Indemnité de transport pour Mme PETIT Valérie

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie, Mme PETIT Valérie, a dû participer à 2 réunions hors de son temps de travail habituel :

- Réunion concernant les logiciels organisée par COSOLUCE à Damvillers, le lundi 20 novembre 2017
- Réunion concernant la dématérialisation organisée par la Trésorerie à Jametz, le mardi 28 novembre 2017.

OBJET : Vente de bois à Mr RIES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la vente de bois façonné (entretien de bord de route) à Mr RIES Johan pour un forfait de 220 €.

OBJET : Renouvellement du CDD Mme CHENET

Vu la délibération en date du 9 décembre 2016 concernant l'embauche d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en la personne de Mme CHENTE Laëtitia,

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Laëtitia CHENET pour une durée de 1 an, éventuellement renouvelable sur la base de 1 h hebdomadaire (1/35^{ème}) dans les mêmes conditions que le précédent contrat.

OBJET : Ouverture de crédits n°4 – BP Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits au BP Eau afin de passer les écritures d'amortissement.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

- Article 6811 - 042 + 190 €
- Chapitre 023 - 190 €

Recettes :

- Chapitre 021 - 190 €
- Article 28158 - 040 + 190 €

OBJET : Ouverture de crédits DM n°3 – BP Eau – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 15 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits au BP Eau afin de passer les écritures d'amortissement.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

- Article 1391 – Chapitre 040 + 2 621.25 €
- Chapitre 023 + 2 621.25 €

Recettes :

- Article 777 – Chapitre 042 + 2 621.25 €
- Chapitre 021 + 2 621.25 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE l'ouverture de crédits ci-dessus.